

N O T E

Objet : opération Turquoise.

1. La situation sur le terrain est caractérisée par la poursuite de l'offensive du FPR sur l'ensemble des fronts, à Kigali, vers Kibuye et Butare. Cette offensive ne paraît plus rencontrer de réelle opposition de la part des FAR.

Conformément aux instructions, une reconnaissance a été effectuée sur Butare. Dans la soirée du 1er juillet, l'évacuation de 16 religieuses et d'une famille tutsie (4 personnes) a été conduite, mais nous avons été obligés de replier notre dispositif au cours de la nuit vers Gikongoro en raison des infiltrations du FPR vers Butare et après qu'une de nos patrouilles eut essuyé des coups de feu sans dommage.

D'après les témoignages recueillis, l'avancée du FPR s'accompagne d'exactions graves, sans doute comparables à celles constatées dans la zone gouvernementale et destinées à faire fuir les populations hutus qui se dirigent en masse vers l'ouest et le sud du pays.

Les contacts pris avec le FPR, au travers du général Dallaire, commandant la MINUAR à Kigali, laissent clairement apparaître que l'intention du FPR est de poursuivre son action jusqu'aux frontières du Burundi et du Zaïre.

2. Devant cette situation, deux options déjà évoquées il y a quelques jours, s'offrent à nous :

Option 1 : se replier devant la poussée FPR en évitant tout contact comme nous venons de le faire en quittant Butare. Dès qu'il en prendra conscience, le FPR sera encouragé à poursuivre. Nos unités devront alors abandonner progressivement la protection des camps de réfugiés, en essayant d'empêcher tout massacre avant la prise du contrôle des zones par le FPR.

Cette option présente l'avantage d'éviter tout affrontement militaire avec le FPR, mais elle nous conduit logiquement à un retrait total de nos forces au Zaïre. Dès lors, elles ne pourront plus assurer les missions de protection qui leur avaient été fixées.

Option 2 : faire définir une zone humanitaire protégée par le Conseil de Sécurité à partir de nos propositions (carte jointe). Il serait indiqué clairement au FPR que ses unités militaires ne doivent pas y pénétrer afin que la sécurité des différentes populations puisse y être maintenue. Nous sommes en mesure, avec les moyens actuellement déployés, de contrôler les axes principaux d'accès à une telle zone.

Le choix de cette option comporte le risque d'un affrontement armé avec le FPR, s'il ne respectait pas les mesures arrêtées par les Nations Unies. On peut cependant penser que l'affichage de notre détermination devrait raisonnablement limiter ce risque.

Politiquement la décision d'imposer une zone protégée devrait sans doute être accompagnée d'une indication claire que le gouvernement intérimaire replié à Gisenyi n'assume plus la représentation officielle du pays.

3. Il ne m'appartient pas de décider entre ces deux options. Néanmoins, compte tenu de l'engagement de nos forces sur le terrain et des résultats très positifs qu'elles ont obtenus jusqu'à présent, je recommande fortement l'option 2.

Cette option présente par ailleurs l'avantage de préparer le déploiement de la MINUAR et donc le retrait de l'opération dans de bonnes conditions.

J. Lauxelle

NB : le Quai entre en contact avec Boutros Ghali pour lui poser le problème: ou le Conseil de Sécurité nous autorise expressément l'option 2 (zone de protection humanitaire) ou nous nous replions sur le Zaïre.

M. Balladur, Juppé et Léotard seraient plutôt pour l'option 2, sous la réserve qui précède (mandat explicite du Conseil de Sécurité)

Boutros Ghali.